

---

## [Les rapports d'activité et de développement durable](#)

Modifié le 27/09/23

Chaque année, la Métropole publie son rapport d'activité et de développement durable (RADD), présenté au Conseil métropolitain et adressé à chaque commune membre.

Au sommaire de ce rapport : les faits marquants de l'année écoulée, les réalisations, services et grands projets de la Métropole, sa situation financière.

Vue embed à afficher

• \_



[Rapport d'activités et de développement durable 2023](#)



[Rapport d'activités et de développement durable 2022](#)





[Rapport d'activité et de développement durable 2021](#)



[Rapport d'activités 2020](#)



[Rapport d'activités 2019](#)



[Rapport d'activités 2018](#)



[Rapport d'activités 2017](#)



[Rapport d'activités 2016](#)



---

[Rapport d'activités 2015](#)



[Rapport d'activités 2014](#)

Table des matières